



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Professeurs des ecoles

Question écrite n° 6384

### Texte de la question

M. Andre Berthol appelle l'attention de M. le ministre de l'education nationale sur les conditions d'acces au concours de recrutement des maitres d'ecole. L'acces de ce concours est reserve non seulement aux diplomes de l'enseignement superieur apres l'obtention d'une licence, mais aussi, avec ou sans diplome, aux meres de famille de trois enfants. C'est ainsi qu'une mere de famille, diplomee d'universite (DEUG), devra passer une licence avant d'acceder a ce concours du fait qu'elle n'ait qu'un seul enfant. Afin de rendre plus equitable ces conditions d'acces, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre.

### Texte de la réponse

Le decret no 81-317 du 7 avril 1981 dispense les meres de famille d'au moins trois enfants des conditions de diplome exigees normalement des candidats a un concours de recrutement. Cette disposition reglementaire est applicable a l'ensemble des concours d'acces a la fonction publique et pas seulement au concours de recrutement de professeurs des ecoles. Il en resulte que son application releve de la competence du ministre de la fonction publique.

### Données clés

**Auteur :** [M. Berthol André](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6384

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 octobre 1993, page 3279

**Réponse publiée le :** 22 novembre 1993, page 4155